

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 juillet 2018</b>	<b>N° 2018-472</b>

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35  
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00  
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30  
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55  
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50  
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55  
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40  
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 6 juillet 2018</b>	<i>Délibération</i>
	Direction des relations internationales	<b>N° 2018-472</b>

---

**Association Let's Food - année 2018 - Subvention de soutien au projet alimentaire territorial Let's Food Cities - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 – Le programme d'action**

**a) L'association Let's Food**

L'association Let's Food a pour but d'encourager la transition des villes vers des systèmes alimentaires durables et en particulier de renforcer la coopération entre les villes en facilitant les échanges de bonnes pratiques.

Pour mémoire, environ 30 % de la production mondiale de denrées alimentaires destinées à la consommation humaine se perdent ou sont gaspillés chaque année. Ce pourcentage équivaut à 1,3 milliard de tonnes de nourriture, à un coût économique d'environ 1 000 milliards de dollars, à un coût environnemental d'environ 700 milliards de dollars et à un coût social d'environ 900 milliards de dollars. L'approche de prévention et de réduction des pertes et des gaspillages alimentaires découle d'une vision globale prônant la durabilité des systèmes alimentaires ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous. La lutte contre les pertes et les gaspillages alimentaires constitue un but spécifique des objectifs de développement durable convenus à l'échelle internationale (cible 12.3, qui contribue également directement à la cible 12.5 et à l'ODD 2) et un élément clé du Défi Faim zéro.

Le changement dépendra de la sensibilisation des populations associée à des politiques factuelles facilitant la conception de mesures incitatives ciblées et de cadres réglementaires. Les politiques, les stratégies, les interventions et les technologies tireront profit de la disponibilité accrue de données de meilleure qualité, ainsi que de l'harmonisation de la terminologie.

**b) Le programme alimentaire territorial Let's Food Cities**

Dans le cadre du pacte de Milan et des mécanismes de coopération décentralisée, le projet proposé par Let's Food Cities vise à encourager la transition des villes vers des systèmes alimentaires durables.

Il se propose de former des « binômes » de villes françaises et étrangères afin d'enclencher un dialogue entre elles et de dégager des modèles communs. Pour Bordeaux Métropole, le Mexique a été identifié au titre de son partenariat avec l'Etat du Guanajuato.

Il se décompose en trois étapes :

- année 1 = préparation et réalisation des diagnostics des villes d'étude, constitution e groupes d'étudiants interdisciplinaires, réalisation du diagnostic alimentaire des villes en coopération avec les étudiants et le Comité scientifique.

- Année 2 = visite des villes d'études et rencontre avec les acteurs locaux, réalisation d'une vidéo du système alimentaire et des rencontres, ateliers pour élaborer des recommandations.
- Année 3 = suivi et valorisation des bonnes pratiques récoltées, finalisation du film de synthèse, du rapport final et du recueil des initiatives innovantes, valorisation des résultats auprès des partenaires, villes et universités.

L'association met en place, pour le suivi et l'évaluation du projet, un comité scientifique composé des établissements bordelais Sciences Po Bordeaux et Bordeaux Sciences Agro, ainsi que de l'université Bordeaux Montaigne.

Il est à noter que ce projet est également proposé à 6 autres villes françaises : Nantes, Grenoble, Marseille, Montpellier, Paris et Lyon. A terme, la création d'un réseau est envisagée, lequel pourrait avoir sa première réunion en 2020 à Bordeaux, à l'issue de l'ensemble des travaux.

Enfin, Bordeaux Métropole anime depuis 2014 une démarche de gouvernance alimentaire sur son territoire et a créé, en 2017, un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable. L'association de la Direction de l'énergie de l'écologie et du développement durable de Bordeaux Métropole aux travaux menés par l'association est donc prévue.

### **c) Le soutien de Bordeaux Métropole**

Bordeaux Métropole est lié à l'Etat du Guanajuato par un accord de coopération depuis 2011, renouvelé pour la période 2015-2019. Cet accord comprend plusieurs volets : économie, gouvernance, enseignement supérieur, culture et développement durable.

Bordeaux Métropole souhaite soutenir le projet alimentaire territorial au titre de sa priorité d'action internationale en faveur d'un développement durable et responsable, faisant bénéficier son partenaire mexicain de son expertise reconnue en faveur de la préservation de l'environnement au travers des initiatives des acteurs locaux.

## **2 - Le plan de financement**

### **a) La convention entre Bordeaux Métropole et l'association Let's Food**

Bordeaux Métropole se propose de participer au projet alimentaire territorial par l'octroi d'une subvention en 2018 à hauteur de 5 000 euros, au travers d'une convention entre Bordeaux Métropole et l'association Let's Food (annexe 1).

Le budget global du programme étant de 74 730 euros, il reste à financer 69 730 euros par l'association Let's Food.

Bordeaux Métropole procèdera au versement intégral de la subvention d'un montant de 5 000 euros après signature de la présente convention.

### **b) Le budget du programme alimentaire territorial Let's Food Cities**

Pour 2018, un budget global de 74 730 euros est prévu, réparti de la façon suivante :

- 5 000 euros de Bordeaux Métropole, soit 6.69 %
- 35 000 euros du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, soit 46.83 %
- 10 000 euros des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) français, soit 13.38 %
- 10 000 euros d'aides privées, soit 13.38 %
- 8 000 euros du Ministère de l'Environnement, soit 10.70 %
- 3 730 euros de dons, soit 4.99 %
- 3 000 euros du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, soit 4.01 %

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5111 - 4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'accord de coopération signé le 30 juin 2015 entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'engagement de Bordeaux Métropole en faveur de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles,

**CONSIDERANT** l'intérêt de Bordeaux Métropole pour une coopération internationale en matière de bonnes pratiques, d'expériences et d'expertise,

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de 5 000 euros en faveur de l'association Let's Food pour son programme alimentaire territorial.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent.

**Article 3** : de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement des termes de la convention de partenariat.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 65, article 65748, fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>23 JUILLET 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>23 JUILLET 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel VERNEJOUL</p>
---	--

NOM DE L'ORGANISME :	Let's Food
----------------------	------------

**ANNEXE B \_BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE**

**(Faire un budget par manifestation ou action spécifique)**

**Exercice 2018**

**- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes(HT), sinon toutes taxes comprises (TTC)  
- Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : cf Guide de constitution des budgets**

	CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)				
	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)	
<b>Charges directes affectées au projet</b>					<b>Ressources directes affectées au projet</b>				
60 - Achats	0	9200	0	-9200	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	0	0	0
Achats d'études et de prestations de service				0	Vente de produits finis, de marchandises				0
Achats stockés de matières et fournitures				0	Prestations de services				0
Achats non stockables (eau, énergie)				0	Produits des activités annexes				0
Fournitures d'entretien et de petit équipement		9200		-9200					0
Fournitures administratives					74 - Subventions d'exploitation	0	71000	0	-71000
Autres fournitures					État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)) : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (acquis)		35000		-35000
61 - Services extérieurs	0	500	0	-500	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)) : Ministère de l'Environnement		8000		-8000
Sous traitance générale				0	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		3000		-3000
Locations mobilières et immobilières				0	Conseil Régional Rhone Alpes Auvergne				0
Entretien et réparation				0	Conseil Départemental				0
Primes d'assurance				0	Bordeaux Métropole		5000		0
Documentation		500		-500	Autres EPCI (Montpellier, Lyon, Grenoble (acquis: 5000), Marseille, Paris,		10000		-10000
Divers				0	Ville de Bordeaux				0
				0	Autre(s) commune(s)				0
62 - Autres services extérieurs	0	17300	0	-17300	Emplois aidés				0
Rémunérations intermédiaires et honoraires				0	Autres (précisez) :				0
Publicité, publications		300		-300	Aides privées (acquis: 5000)		10000		-10000
Déplacements, missions et réceptions		17000		-17000	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	0
Frais postaux et de télécommunication				0	Cotisations				0
Services bancaires				0	Autres				0
Divers				0					0
63 - Impôts et taxes	0	0	0	0	76 - Produits financiers				0
Impôts et taxes sur rémunérations				0					0
Autres impôts et taxes				0	77 - Produits exceptionnels		3730		-3730
64 - Charges de personnel	0	46800	0	-46800	Dons		3730		-3730
Rémunérations du personnel		27288		-27288	78 - Reprises sur amortissements et provisions				0
Charges sociales		19512		-19512					0
Autres charges de personnel				0	79 - Transfert de charges				0
65 - Autres charges de gestion courante				0					0
66 - Charges Financières				0					0
67 - Charges exceptionnelles				0					0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements				0					0
69 - Impôt sur les sociétés				0					0
<b>Charges indirectes affectées au projet</b>					<b>Ressources indirectes affectées au projet</b>				
Charges fixes de fonctionnement				0					0
Frais financiers		180		-180					0
Autres (assurances, entretien du site web)		750		-750					0
<b>TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES</b>	0	74730	0	-74730	<b>TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES</b>	0	74730	0	-74730
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>					<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>				
- Secours en nature				0	- Bénévolat				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services				0	- Prestations en nature				0
- Personnel bénévole				0	- Dons en nature				0
<b>Total des contributions volontaires</b>	0	0	0	0	<b>Total des contributions volontaires</b>	0	0	0	0

	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)
<b>Résultat Net</b>	0	0	0	0

	2015	2016	Budget 2017	Budget 2018	Réalisé 2018
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé					2

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Signature du Président ou du représentant légal  
Date: 26/02/2018  
Tampon de l'organisme: Let's Food





Let's Food  
CITIES

Encourager la transition des villes  
vers des systèmes alimentaires territoriaux durables  
en favorisant la coopération et l'échange entre les villes

# Villes alimentaires

Chères métropoles engagées, nous venons à vous pour vous proposer un projet : Let's Food Cities.

Ce projet part du constat que l'alimentation est une des clés de voûte pour des territoires résilients et durables. Favoriser un système alimentaire durable c'est permettre aux habitants de bénéficier d'un cadre de vie agréable, de mieux manger, mieux respirer mais aussi de développer une économie territoriale sur de nouvelles solidarités entre urbains et ruraux, entre agriculteurs et consommateurs. En bref, l'alimentation est une solution à de nombreuses problématiques !

Vous l'avez d'ailleurs compris car vous avez signé le Pacte de Milan pour des politiques alimentaires urbaines (2015) et nombre de vos politiques publiques oeuvrent déjà à la protection des terres agricoles, à l'intégration de produits bio et locaux dans les cantines ou encore à la réduction du gaspillage alimentaire...

Afin d'encourager cette dynamique, nous vous proposons de participer à un projet d'envergure internationale visant à valoriser votre expérience et renforcer l'échange de bonnes pratiques avec une ville, potentiellement signataire du Pacte de Milan, dans le cadre des mécanismes de coopération décentralisée.

Le projet est conduit avec les 7 villes françaises signataires du Pacte de Milan, en partenariat avec le Secrétariat du Pacte de Milan et la Chaire UNESCO Alimentations du Monde. Le projet *Let's Food Cities* bénéficie aussi d'un fort soutien universitaire aussi bien sur les choix méthodologiques en vu des études qui seront conduites, que la valorisation et communication des résultats.

Vous souhaitez en savoir plus ? Vous trouverez un descriptif détaillé du projet ci-dessous.



# L'équipe Let's Food

Une association Loi 1901

## Anna Faucher - Présidente

Accompagne les projets alimentaires des métropoles françaises depuis 3 ans au sein de l'IUFN.

Diplômée de Sciences po Bordeaux en coopération internationale et spécialisée dans les politiques alimentaires durables (ISAM/IPAD).

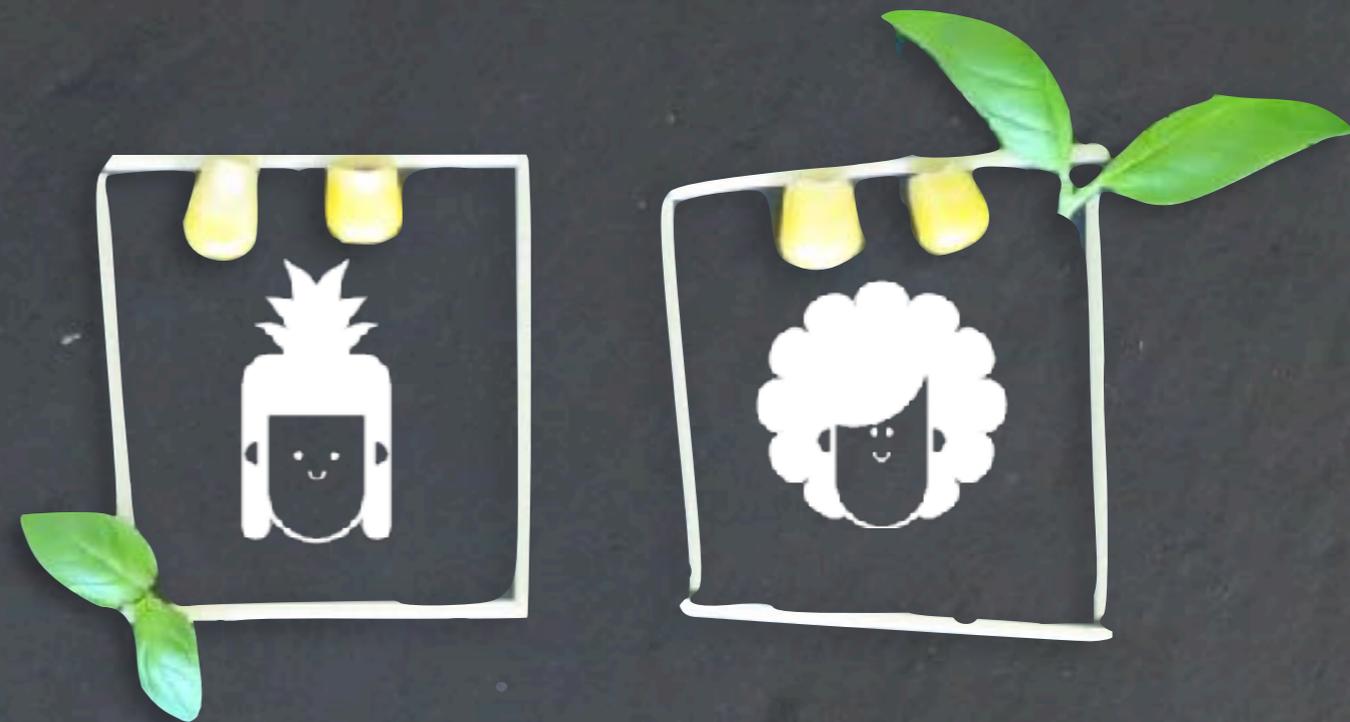
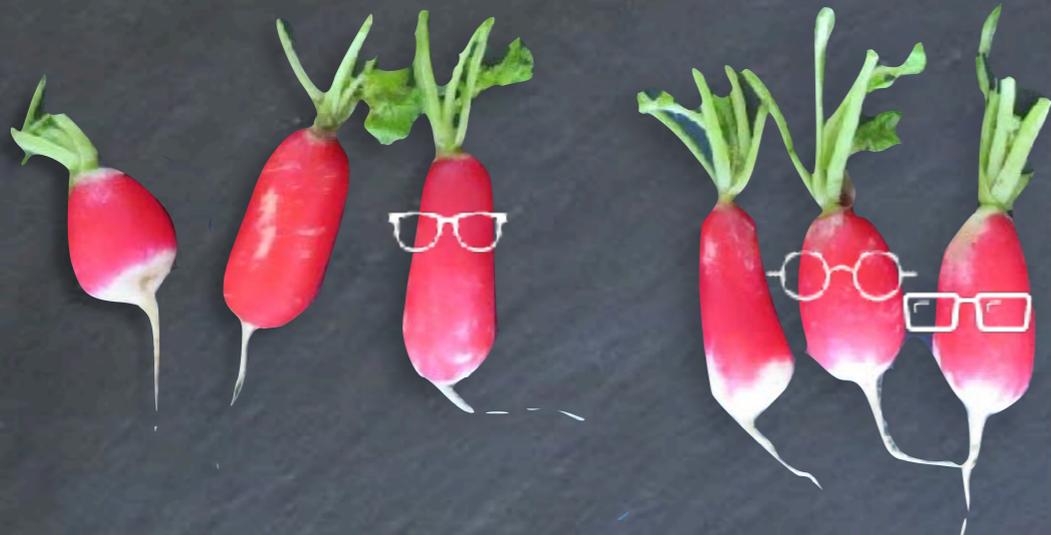
## Louison Lançon - Trésorière et secrétaire

Consultante à la FAO dans le Programme Food for the Cities depuis 2 ans, en accompagnement des villes du Sud pour des systèmes alimentaires territoriaux durables.

Ingénieure agronome d'AgroSup Dijon spécialisée innovations dans les systèmes alimentaires du monde (ISAM/IPAD).

## Un comité scientifique

aux expertises interdisciplinaires et inspirantes



## Nicolas Bricas

Directeur de la Chaire UNESCO Alimentations du Monde  
Chercheur en socio-économie de l'alimentation, CIRAD

## Maurizio Mariani

Président du consortium Risteco, fondateur du projet Eating City

## Damien Conaré

Secrétaire Général de la Chaire UNESCO Alimentations du Monde

## Thierry Giordano

Expert coopération décentralisée dec de la DAECT-MEAE, mis à disposition de la FAO

## Michela Carucci

Consultante internationale, experte Politiques Alimentaires et Gouvernance locale, FAO

## George André Simon

Expert sécurité alimentaire

... et plus encore à venir!

# Quelques constats partagés...

9,7 milliards  
d'humains

2050



66% d'urbains

un système mondialisé

30%

des émissions de GES  
dues au système alimentaire mondial



De nouvelles  
problématiques  
pour les villes...

30%

de la  
production  
gaspillée



795 millions

d'humains en sous-  
alimentation



# Des solutions identifiées !

Les systèmes alimentaires territoriaux durables

Cultiver en respectant l'homme et l'environnement

Valoriser les friches urbaines pour cultiver

Redonner une vie aux déchets alimentaires

Réduire et revaloriser les pertes alimentaires

Produire sain et local

Manger bien et responsable

Créer de la valeur ajoutée territoriale

Faire de nos récoltes un bien commun accessible à tous

Echanger au juste prix

Mutualiser les transports

Approvisionner localement des cantines scolaires

Eduquer à une consommation durable et nutritionnelle

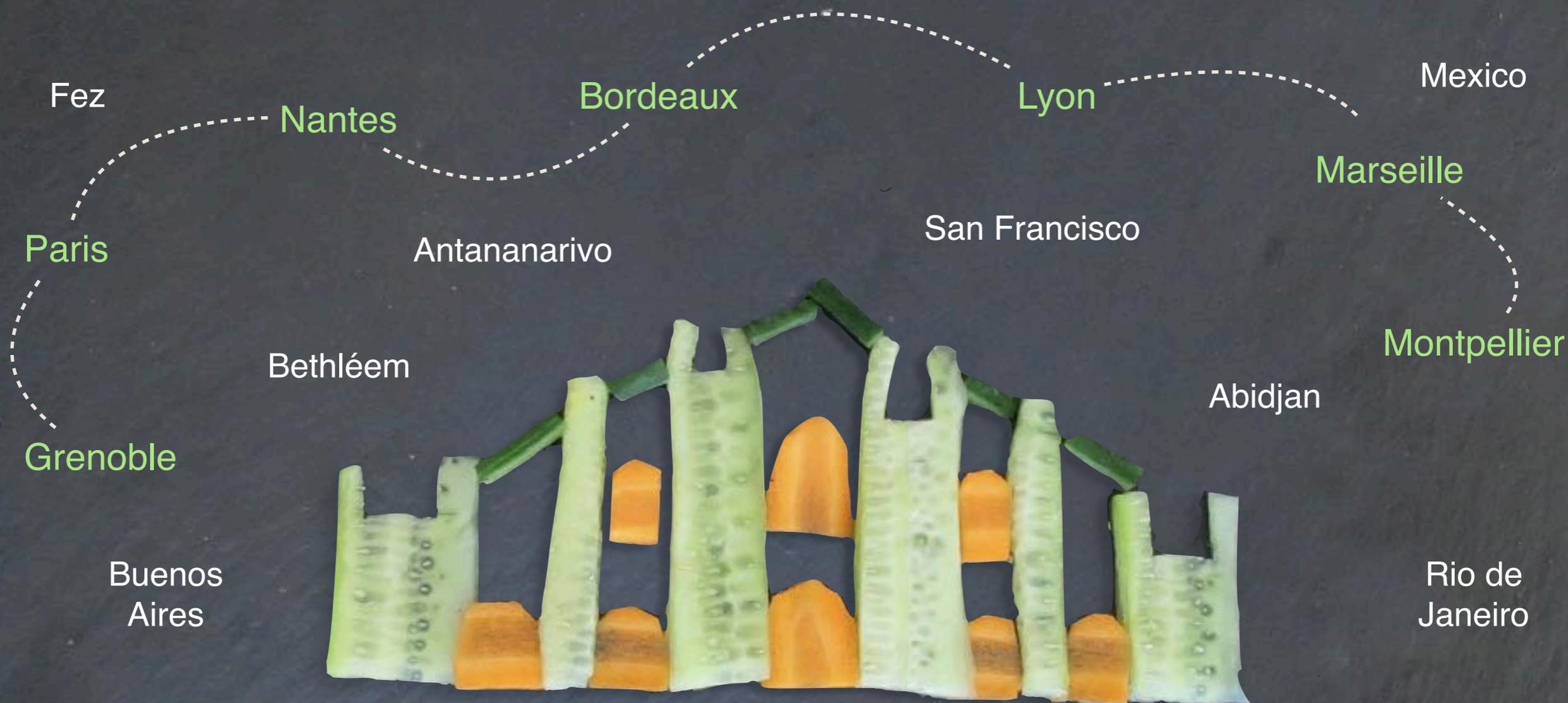
Décider ensemble de notre ville alimentaire

Développer des marchés de producteurs



# Les villes françaises s'engagent sur l'alimentation durable

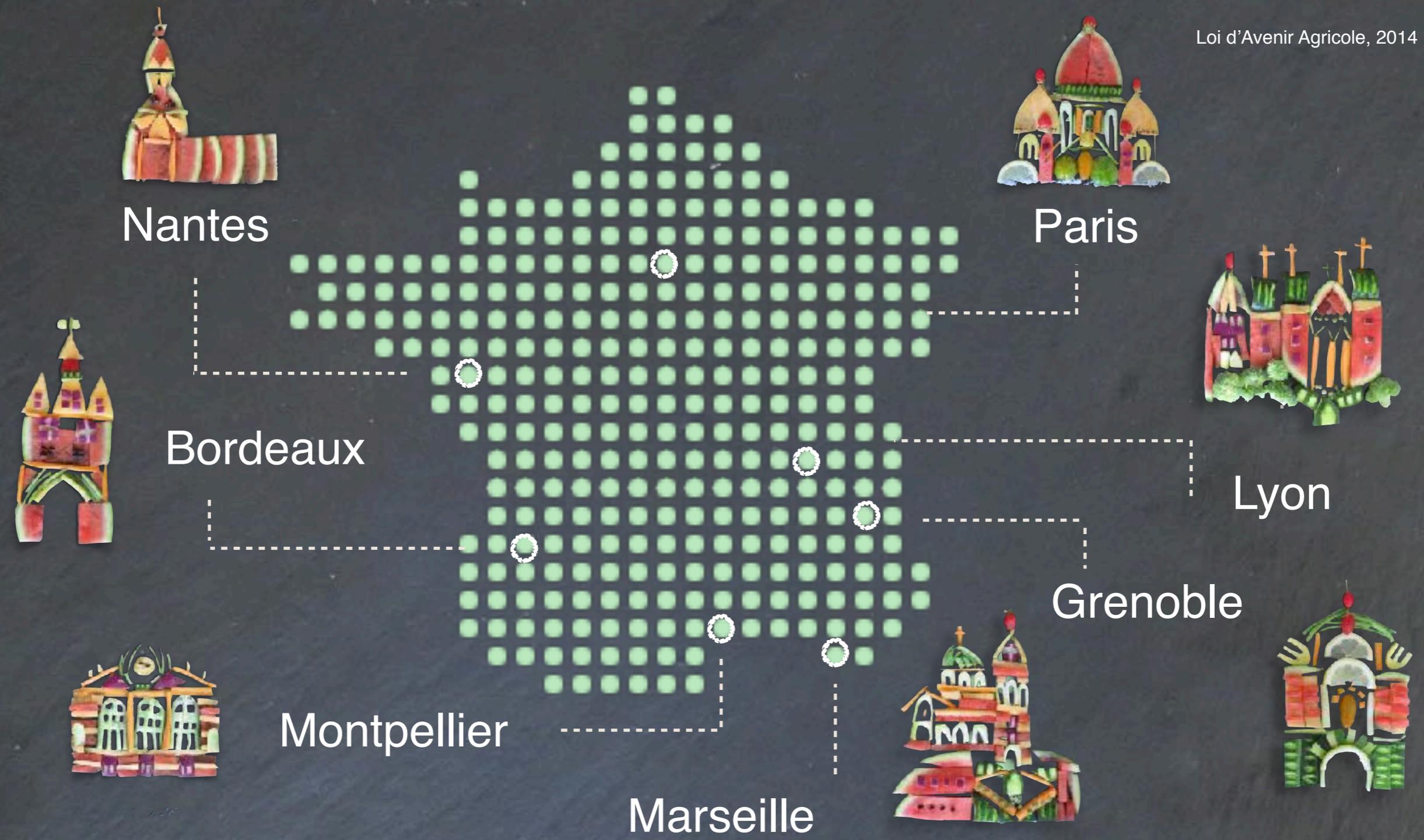
A l'occasion de l'Exposition Universelle de Milan « Nourrir la planète, Energie pour la vie » qui s'est tenue en Octobre 2015 à Milan, 144 villes du monde dont 7 françaises se sont engagées à construire des systèmes alimentaires plus durables en signant le Pacte de Milan pour des politiques alimentaires urbaines.



# ...et construisent des projets alimentaires territoriaux...

« Les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective. »

Loi d'Avenir Agricole, 2014



# La coopération internationale : un outil d'échange entre villes

« La coopération décentralisée désigne toutes les formes de coopération que les collectivités locales françaises ou leurs groupements peuvent développer avec des autorités locales étrangères, dans le respect des engagements internationaux de la France »

1945

les collectivités territoriales sont devenues des acteurs incontournables du paysage institutionnel français et de la coopération internationale

2017

133 pays différents

10700 partenariats

Culture et patrimoine, économie, éducation, recherche, environnement, énergie, aide humanitaire...

....mais encore très peu de coopérations sur l'agriculture et l'alimentation : on s'y met ?



# Bordeaux, métropole engagée

## sur l'alimentation durable

Bordeaux Métropole travaille sur la gouvernance alimentaire depuis 2014, suite à un diagnostic de son système alimentaire qui a conclu à une autonomie alimentaire de 1,5 jour et demi sur l'agglomération. La collectivité co-construit un projet alimentaire territorial avec plus de 200 acteurs et signe le Pacte de Milan en Octobre 2015. En mai 2017, la création du premier Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable a été actée afin de pérenniser une instance de dialogue et de définir collectivement l'alimentation durable et locale de demain.

## sur la coopération décentralisée

Bordeaux Métropole est particulièrement active sur la coopération décentralisée depuis 2014. Actuellement au Mexique (4 projets en cours), en Inde et au Cameroun (1), Bordeaux métropole coopère avant tout sur les thématiques suivantes :

- environnement, climat, énergie, eau et déchets
- économie durable, aménagement et attractivité du territoire
- politique, humanitaire et coopération transfrontalière avec des projets de gouvernance locale et d'appui institutionnel

Source : Commission Nationale de la Coopération Décentralisée

## Une mobilisation universitaire

Bordeaux Sciences Agro, Master Economie Territoriale

Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, Master Coopération internationale et Développement

Université Bordeaux Montaigne - IATU, Master UPEPT

Université Bordeaux Montaigne - Géographie, Master Développement des territoires : origine et qualité des produits



# Le projet en bref.

Dans le cadre du Pacte de Milan et des mécanismes de coopération décentralisée, le projet Let's Food Cities vise à encourager la transition des villes vers des systèmes alimentaires territoriaux durables

## Objectif #1

Sensibiliser décideurs politiques et acteurs locaux en mettant en évidence les principaux défis auxquels le système alimentaire fait face et les alternatives innovantes à valoriser

## Objectif #2

Renforcer la coopération entre la ville française et la ville d'étude en facilitant les échanges de connaissances et bonnes pratiques

## Objectif #3

Consolider les projets alimentaires des villes françaises en renforçant la coopération entre les universités et la collectivité

## Objectif #4

Faciliter l'identification de projets de coopération décentralisée entre la ville française et la ville d'étude en identifiant et priorisant les pistes d'actions possibles



# Etapes et calendrier

## Année 1

Préparation et réalisation des diagnostics des villes d'étude

Partenariats villes françaises et universités

09/17

Partenariats avec les villes jumelées

10/17

Constitution des groupes d'étudiants interdisciplinaires dans chaque ville française

11/17

Réalisation des diagnostics du système alimentaire des villes jumelées avec les étudiants et le soutien du Comité scientifique.

01/18

06/18

## Année 2

Visite des 7 villes d'étude et rencontre des acteurs

Pour chaque ville :

# 1 vidéo courte du système alimentaire et des entretiens d'acteurs

# 1 workshop pour construire des recommandations avec les étudiants locaux et les acteurs du territoire

# 1 évènement festif de valorisation et restitution

09/18

10/19

## Année 3

Suivi et valorisation des bonnes pratiques récoltées

10/19

03/20

Finalisation du film synthèse de 42 minutes, du rapport final et du recueil d'initiatives innovantes

04/20

09/20

Valorisation des résultats auprès des partenaires, villes et universités

# Villes alimentaires, rejoignez-nous !

## PARTICIPEZ A UN PROJET D'ENVERGURE INTERNATIONALE

- Réaffirmez votre engagement pour l'alimentation durable et devenez une ville exemplaire
- Faites valoir votre projet alimentaire et vos initiatives innovantes en France et dans le monde
- partagez des expériences entre villes aux problématiques similaires mais aux réponses diverses pour inspirer votre projet alimentaire

## RENFORCEZ VOS PARTENARIATS INTERNATIONAUX AUTOUR D'UN SUJET INNOVANT

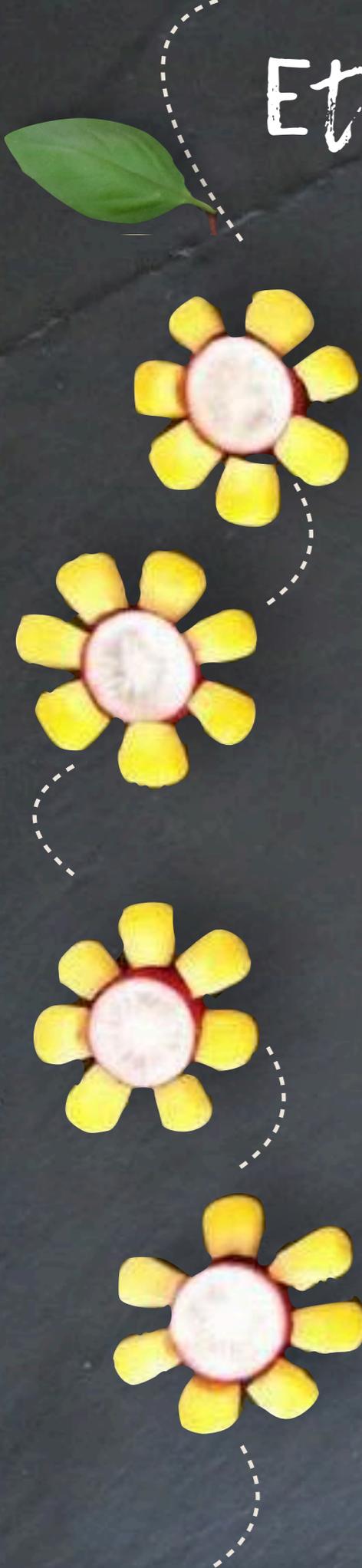
- Soyez partenaire du Secrétariat du Pacte de Milan et du Ministère des Affaires Etrangères français
- Identifiez les opportunités de coopération dans des villes partenaires sensibilisées

## CO CONSTRUISEZ VOTRE PROPRE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

- Renforcez vos partenariats avec les universités locales et étrangères
- Sensibilisez et impliquez les étudiants de votre territoire
- Dialoguez avec les acteurs locaux pour construire une politique alimentaire

## BENEFICIEZ DE RETOURS D'EXPERIENCE ENRICHISSANTS

- Alimenter votre projet alimentaire de toutes les initiatives identifiées en France et à l'étranger
- Communiquez sur votre territoire auprès de vos acteurs en organisant des événements de valorisation



# Et bénéficiez d'un appui scientifique des universités bordelaises

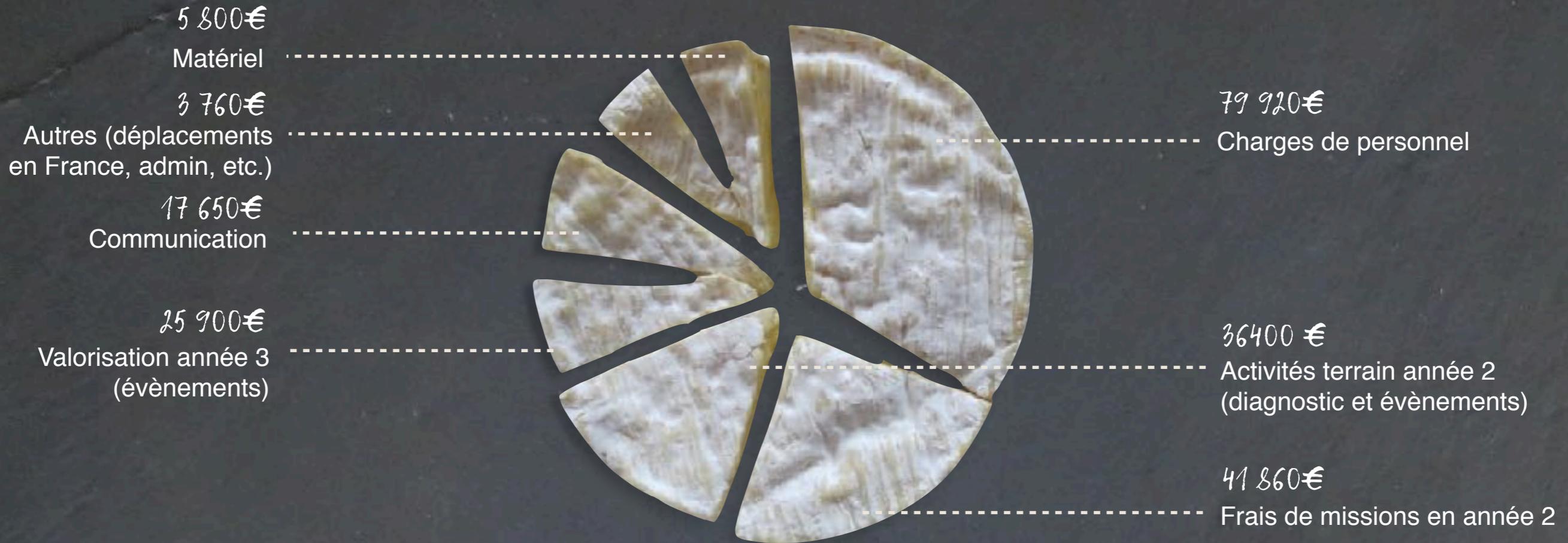
## 4 UNIVERSITES PARTENAIRES AVEC DES DOMAINES D'EXPERTISE COMPLEMENTAIRE

- Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, Master Coopération internationale et Développement
- Bordeaux Sciences Agro, Master Economie Territoriale
- Université Bordeaux Montaigne - IATU, Master UPEPT
- Université Bordeaux Montaigne - Géographie, Master Développement des territoires : origine et qualité des produits

## 1 GROUPE D'ETUDIANTS INTERDISCIPLINAIRE

- 2 étudiants volontaires issus de chaque master pour réaliser un diagnostic du système alimentaire de la ville étrangère partenaire à Bordeaux Métropole
- Un encadrement assuré par l'association Let's Food et les 4 responsables de master également membre du Comité Scientifique du projet
- Une approche innovante de l'alimentation qui permettra d'enrichir votre propre projet alimentaire territorial

# Et soutenez-vous ?



Budget estimé sur 3 ans **211 290 €**

Budget pour une ville **28 797 €**

Frais fixes **9 711 €**

Ils nous soutiennent déjà !



Chaire UNESCO  
Alimentations  
du monde



EATING CITY  
INTERNATIONAL PLATFORM  
2010 - 2020

# Contacts

11 rue du Palais de l'Ombrière,  
33000 Bordeaux

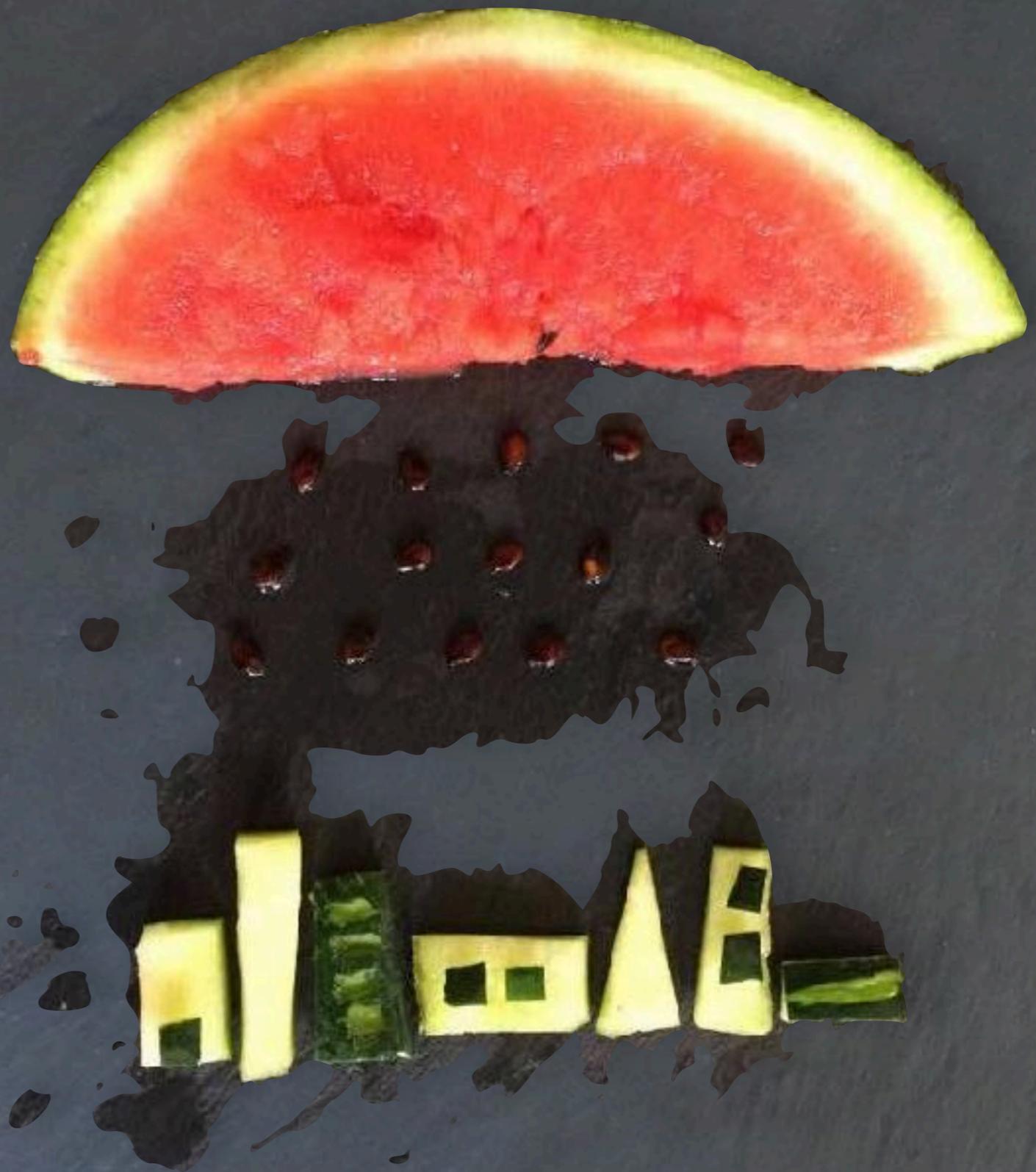
[anna.faucher@letsfoodcities.org](mailto:anna.faucher@letsfoodcities.org)

[louison.lancon@letsfoodcities.org](mailto:louison.lancon@letsfoodcities.org)

[www.letsfoodcities.com](http://www.letsfoodcities.com)



« A chaque pépin, sa pastèque. »





Cabinet du Président/Direction des relations internationales

## CONVENTION – 2018

### *Entre l'association Let's Food et Bordeaux Métropole*

Entre les soussignés

**L'association Let's Food**, dont le siège social est 11 rue du Palais de l'Ombrière, 33000 Bordeaux, représentée par Melle Anna Faucher, Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes

**ci-après désignée « L'association Let's Food »**

**Et**

**Bordeaux Métropole**, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée son Président Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2018/.... du Conseil de Bordeaux Métropole du 6 juillet 2018

**ci-après désignée « Bordeaux Métropole »**

## PREAMBULE

L'association Let's Food est une association loi 1901 qui a pour but d'encourager la transition des villes vers des systèmes alimentaires durables, en particulier renforcer la coopération entre les villes en facilitant les échanges de bonnes pratiques et de connaissance sur les systèmes alimentaires durables, renforcer les partenariats entre villes universités et parties prenantes du système alimentaire afin de partager l'information, renforcer l'interconnaissance et les systèmes entre acteurs, sensibiliser les gouvernements locaux et le grand public sur l'alimentation durable en produisant des outils de communication.

Le projet alimentaire territorial Let's Food Cities a pour but d'accompagner la collectivité à développer un axe alimentaire au sein de sa politique internationale tout en valorisant le savoir-faire acquis. Ce projet vise la mise en place de systèmes alimentaires locaux plus durables facilitant l'accès à une alimentation saine, goûteuse, respectueuse de l'environnement et accessible à tous.

Bordeaux Métropole est liée à l'Etat du Guanajuato par un accord de coopération depuis 2011, renouvelé pour la période 2015-2019. Cet accord comprend plusieurs volets : économie, gouvernance, enseignement supérieur, culture et développement durable.

Bordeaux Métropole souhaite soutenir le projet alimentaire territorial Let's Food Cities de l'association Let's Food au titre de sa priorité d'action internationale en faveur d'un développement durable et responsable, faisant bénéficier son partenaire mexicain de son expertise reconnue en faveur de la préservation de l'environnement au travers des initiatives des acteurs locaux.

L'association Let's Food a présenté à Bordeaux Métropole une demande de subvention pour projet alimentaire territorial Let's Food Cities le 26 février 2018.

Le programme d'action initié et conçu par l'association Let's Food est décrit à l'annexe 2 – projet alimentaire territorial Let's Food Cities – laquelle fait partie intégrante de la convention.

## **ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'association Let's Food.

L'association Let's Food s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'annexe 2 – projet alimentaire territorial Let's Food Cities – laquelle fait partie intégrante de la convention.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **ARTICLE 2. DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention a une durée de trois ans à compter de sa date de notification.

## **ARTICLE 3. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION**

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'association Let's Food une subvention plafonnée à 5 000 euros, équivalent à 6.69 % du montant total estimé des coûts éligibles (d'un montant de 74 730 euros) sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 1.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

## **ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

L'association Let's Food s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations ou organismes de droit privé ou public.

## **ARTICLE 5. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention en une seule fois après signature de la présente convention.

La subvention sera créditée au compte de l'association Let's Food selon les procédures comptables en vigueur.

A l'issue des trois ans l'association s'engage à verser l'ensemble des documents inhérents au projet et notamment :

- Le budget définitif du programme,
- Un compte rendu quantitatif, qualitatif et financier du programme d'action

## **ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS**

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association Let's Food, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'association reste par ailleurs à la disposition de Bordeaux Métropole pour toute participation ou intervention dans des séminaires, colloques etc... relatives au thème traité.

## **ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE**

L'association Let's Food s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'association Let's Food devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'association Let's Food conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

## **ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES**

L'association Let's Food exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

## **ARTICLE 9. COMMUNICATION**

L'association Let's Food s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

L'association Let's Food s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10. SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association Let's Food sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celui-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association Let's Food et avoir préalablement entendu ses représentants.

Bordeaux Métropole en informe l'association Let's Food par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 11. AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

## **ARTICLE 12. RESILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## **ARTICLE 13. CONTENTIEUX**

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

## **ARTICLE 14. ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

**Pour Bordeaux Métropole :**

Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux cedex

**Pour l'association Let's Food :**

11 place du Palais de l'Ombrière  
33000 Bordeaux

## **ARTICLE 15. PIECES ANNEXES**

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Budget prévisionnel Let's Food Cities
- Annexe 2 : Programme d'action Let's Food Cities
- Annexe 3 : Modèle de compte rendu financier

**Fait à Bordeaux, le ....., en 3 exemplaires**

### **Signatures des partenaires**

Pour le Président de Bordeaux Métropole  
Le Conseiller délégué et par délégation,

Pour l'organisme  
Madame la Présidente de Let's Food

Michel VERNEJOUL

Anna FAUCHER